



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/751
29 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la question du Sahara occidental,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 25 septembre 1997 (S/1997/742 et Add.1) ainsi que les accords auxquels les parties sont parvenues, qui y sont consignés,

Se déclarant satisfait de la façon dont les parties ont coopéré avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général et les prieant instamment de poursuivre cette coopération en appliquant pleinement lesdits accords et le Plan de règlement,

Réaffirmant qu'il est résolu à ce qu'un référendum libre, régulier et impartial en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental soit tenu sans plus tarder, conformément au Plan de règlement,

1. Décide de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 20 octobre 1997, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport;

2. Accueille favorablement les autres recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général en date du 25 septembre 1997 et se déclare prêt à envisager de nouvelles mesures conformément à ces recommandations;

3. Décide de demeurer saisi de la question.
